

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1113

concernant l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre collégial de Mont-Laurier

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la présence de l'UQO à Mont-Laurier depuis plus de 25 ans ;

ATTENDU l'importance de l'accès à la formation universitaire dans les stratégies de développement régional ;

ATTENDU l'importance d'assurer la qualité des services universitaires de l'UQO dans ses activités hors campus ;

ATTENDU la qualité de la coopération avec le Centre collégial de Mont-Laurier et le Cégep de Saint-Jérôme ;

ATTENDU l'Entente de collaboration (bail - échéance 31 mai 2012) intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme, Centre collégial de Mont-Laurier (247-CA-3554 du 20 novembre 2001) ;

ATTENDU que l'article 8 de ladite Entente stipule que les parties pourront à leur gré signer des ententes complémentaires audit bail ;

ATTENDU la nécessité de convenir des services de soutien à l'enseignement qui seront rendus aux étudiants de l'UQO à Mont-Laurier par le Centre collégial de Mont-Laurier ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre

collégial de Mont-Laurier pour la période du 1^{er} juillet 2004
au 30 juin 2005.

RÉSOLUTION 256-CX-1113

concernant l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre collégial de Mont-Laurier

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ladite Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1114

concernant l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU l'importance de l'accès à la formation universitaire dans les stratégies de développement régional ;

ATTENDU l'importance d'assurer la qualité des services universitaires de l'UQO dans ses activités hors campus ;

ATTENDU la lettre d'intention intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme le 2 décembre 2003 relative à l'implantation d'un Centre intégré d'enseignement supérieur à Saint-Jérôme pour desservir la population des Laurentides ;

ATTENDU la qualité de la coopération avec le Cégep de Saint-Jérôme ;

ATTENDU la nécessité de convenir des services de soutien à l'enseignement qui seront rendus aux étudiants de l'UQO à Saint-Jérôme par le Cégep ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

RÉSOLUTION 256-CX-1114

concernant l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ladite Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1115

concernant les rapports découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU le Règlement général 7 : *Affaires concernant l'administration*, de l'Université du Québec ;

ATTENDU la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire ;

ATTENDU la certification des états de traitement par les vérificateurs externes ;

ATTENDU le rapport de performance et perspectives de développement ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport de performance et perspectives de développement et les états de traitement au 31 mai 2004.

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer lesdits rapports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1116

concernant la nomination d'une commis-senior au Bureau de liaison université-milieu

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste de commis-senior au Bureau de liaison université-milieu ;

ATTENDU l'affichage dudit poste ;

ATTENDU la candidature reçue ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Julie Boulanger ;

ATTENDU le rapport du concours ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination de madame Julie Boulanger, à titre de commis-senior au Bureau de liaison université-milieu et ce, à compter du 28 septembre 2004.

DE MANDATER la direction du Service aux personnels pour procéder à la nomination de madame Julie Boulanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1117

concernant la nomination d'une assistante administrative au Secrétariat général

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste d'assistante administrative au Secrétariat général ;

ATTENDU l'affichage dudit poste ;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune candidature provenant du personnel administratif (non-syndiqué) ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Francine Paquet ;

ATTENDU le rapport du concours ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination de madame Francine Paquet, à titre d'assistante administrative au Secrétariat général et ce, à compter du 18 octobre 2004.

DE MANDATER la direction du Service aux personnels pour procéder à la nomination de madame Francine Paquet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1118

concernant l'engagement d'un(e) préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste de préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire ;

ATTENDU l'affichage dudit poste ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Lise Lajoie ;

ATTENDU le rapport du concours ;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Lise Lajoie, à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et ce, à compter du 28 septembre 2004.

DE MANDATER la direction du Service aux personnels pour procéder à la nomination de madame Lise Lajoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 256-CX-1119

concernant la demande de congé sans solde de monsieur Mohammed Khalid, professeur au Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-sixième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU l'article 15 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant le congé sans solde et plus particulièrement la clause 15.05 de ladite Convention collective ;

ATTENDU la demande de congé sans solde du professeur Mohammed Khalid du Département de travail social et des sciences sociales ;

ATTENDU la recommandation de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 20 septembre 2004 (extrait No 301) concernant la demande de congé sans solde du professeur Mohammed Khalid ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un congé sans solde au professeur Mohammed Khalid pour la période du 2 octobre au 10 décembre 2004 inclusivement.

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour informer le directeur du Département de travail social et des sciences sociales de la décision du Comité exécutif concernant la demande de congé sans solde du professeur Mohammed Khalid.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu